

Suisse – UE

Politique européenne actuelle

par Christoph Blocher



Christoph Blocher (Photo UDC)

(Réd.) En 1992, c'est Christoph Blocher, docteur en droit, ancien conseiller fédéral et ancien entrepreneur, qui a réussi, avec l'«Action pour une Suisse indépendante et neutre» qu'il avait initiée, à empêcher l'adhésion de la Suisse à l'«Espace économique européen» (EEE). Il y voyait une étape préalable à l'adhésion à la «Communauté européenne» (CE).

A l'époque, comme aujourd'hui, diverses forces politiques à l'intérieur et à l'extérieur de la Suisse s'efforcent de réduire la souveraineté de la Suisse. Actuellement, notre pays doit être contraint d'adopter le droit européen par un accord-cadre avec l'UE. Une fois de plus, Christoph Blocher fait entendre sa voix de mise en garde.

* * *

Le Conseil fédéral tente actuellement de conclure un nouvel «accord-cadre». L'UE veut pouvoir légiférer en Suisse et tenir les électeurs à l'écart.

Dernière astuce des régions voisines telles que le Bade-Wurtemberg, l'Alsace, la Lombardie et le Piémont: elles ont fait savoir à leurs cantons frontaliers que l'UE n'était pas très regardante sur la main-d'œuvre transfrontalière et l'interdiction des aides d'Etat (banques cantonales, centrales électriques publiques, etc.)

C'est une erreur de jugement dangereuse. Peu importe comment les régions voisines appartenant à l'UE traitent avec Bruxelles: la Suisse ne

doit pas signer des accords qu'elle ne peut ou ne veut pas respecter.

Le Conseil fédéral veut également mettre les syndicats de son côté. Jusqu'à présent, ils se sont fermement opposés à un accord-cadre avec l'UE. Ils savent en effet que le droit européen s'appliquerait alors et que le niveau élevé des salaires de la main-d'œuvre locale serait menacé.

C'est pourquoi la Berne fédérale cherche à présent un soutien syndical en promettant que les mesures d'accompagnement du marché du travail seraient «immunisées» dans le nouvel accord-cadre. Ni l'UE ni la Cour européenne de justice – affirme-t-on – ne pourraient toucher à cette réglementation. Le fait que la «clause guillotine»* reste un moyen de pression est passé sous silence.

Mais le Conseil fédéral et le ministre des Affaires étrangères Ignazio Cassis omettent systématiquement le plus important: la Suisse ne doit jamais, au grand jamais, signer un traité qui supprime l'autodétermination de la Confédération, des cantons et de la population.

Il est hors de question de priver les citoyens de leur pouvoir en reprenant automatiquement ou dynamiquement le droit de l'UE, tout comme il est hors de question de reconnaître la cour suprême de la partie adverse comme arbitre ou de prévoir une clause guillotine pour faire du chantage.

Source: «Wiler Nachrichten», 30 mai 2023
(Reproduction avec l'aimable autorisation de l'auteur)

(Traduction «Point de vue Suisse»)

* La «clause guillotine» stipule que les traités d'un ensemble de traités ne peuvent rester en vigueur que conjointement. Si l'un des traités est dénoncé, les autres sont également annulés. (Réd.)